



Fumer en voiture en présence d'un enfant est-il de la maltraitance ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 22 novembre 2012

Je suis non fumeuse, mon ex-mari fume dans sa voiture alors que notre fille de 5 ans et demi s'y trouve !

Y-a-t-il un moyen légal pour qu'il cesse car ma fille tousse très souvent ?

Peut-on porter plainte pour ça ?

Je trouve que c'est de la maltraitance vis-à-vis de ma fille qui subit la fumée de cigarette dans la voiture

Merci

Réponse :

Une récente étude de chercheurs écossais publiée dans le *Tabacco Control Journal* vient en effet, de confirmer les préconisations de l'OMS sur la dangerosité du [tabagisme passif en voiture](#).

Cette étude révèle que le taux de particules fines est 10 fois supérieur pour un trajet fumeur (85 microgrammes/m3) par rapport à un trajet non fumeur (7.485 microgrammes/m3). Cette étude met en évidence les conséquences néfastes de la présence de fumée dans un habitacle clos sur la santé de leurs passagers.

Aussi dans votre situation, il serait bon d'envisager dans un premier temps une médiation qui pourra être faite par l'intermédiaire du [conciliateur de justice](#).

Les conciliateurs de justice sont joignables dans les mairies.

Son rôle consistera à faire prendre conscience à votre mari que tout en mettant en danger la santé de votre petite fille, il met aussi de par cette attitude, en balance ses droits de visite.

Par contre, s'il ne souhaitait pas rentrer dans une démarche de prise de conscience de la réelle dangerosité du tabagisme passif sur votre enfant, alors, il serait peut être souhaitable d'envisager de vous rapprocher du juge des affaires familiales.